



Iteuil

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'Iteuil

Séance du 14 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 18

Date de convocation : 08 juin 2018

L'an deux mil dix-huit le quatorze juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Iteuil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Iteuil, sous la présidence de Madame Françoise MICAULT, Maire d'Iteuil,

**Présents** : Françoise MICAULT, Bertrand BOISSEAU, Véronique OTT, Jean-Paul GRIMAUD, Renée HOUNG ON SEING, Chantal CHAIGNE, Jean-Paul AUGER, Florence BERNE, Alexandrine COURTIN-CHAMEREAU, Frédéric DENIS, Benoît GODET, Fabienne MAGNY, Franck MELIN, Gérard RIVIERE, Anthony ROTH, Thomas SEYS.

**Absents** : Anita BELLIN, Marie-Christine BRIS, Etienne MIRAKOFF, Mariama MURZEAU, Pascale ROGER.

**Représentés par pouvoir** : Patrick MAILLOU représenté par Chantal CHAIGNE ; Jean-Christophe CINQUABRE représenté par Fabienne MAGNY.

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul GRIMAUD.

### **Objet : Tarifs périscolaires 2018-2019**

Q 5

Délibération n° : del2018040

Délibération : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Vu l'avis de la commission des écoles, scolaire et périscolaire, en date du 30 mai 2018,

- fixe les tarifs périscolaires **à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018** :

- **CANTINE par repas** :

*Facturation mensuelle*

1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant d'Iteuil	<b>2,75 €</b>
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant d'Iteuil dont le quotient familial est < 550	<b>1,70 €</b>
3 <sup>ème</sup> enfant d'Iteuil et suivants	<b>1,50 €</b>
3 <sup>ème</sup> enfant d'Iteuil et suivants dont le quotient familial est < 550	<b>0,97 €</b>
Enfant extérieur	<b>3,65 €</b>
Adulte	<b>3,65 €</b>
Personnel Education nationale rémunéré I.N.M. inférieur à 465	<b>2,75 €</b>
Auxiliaire de vie scolaire	<b>2,75 €</b>
Personnel communal	<b>2,75 €</b>

AR PREFECTURE

086-218601136-20180614-DEL2018040-DE  
Regu le 18/06/2018

- **GARDERIE** : ouverture 07 h 15 – 08 h 40 Facturation mensuelle  
16 h 00 – 18 h 30

Matin	<b>1,85 €</b>
Soir	
Avec départ de l'enfant avant goûter	<b>1,00 €</b>
Avec départ de l'enfant après goûter	<b>2,77 €</b>
<i>Les deux tarifs du soir ne sont pas cumulables.</i>	

- **RAMASSAGE SCOLAIRE** :

*Facturation trimestrielle*

Participation trimestrielle

**37,90 €**

Gratuité à compter du 3<sup>ème</sup> enfant fréquentant le circuit communal.

Fait et délibéré à Iteuil, les jour, mois et an susdits. Après lecture, tous les membres présents ont signé le registre.

Pour extrait conforme,  
Iteuil, le 18 juin 2018



Françoise MICAULT

AR PREFECTURE

086-218601136-20180614-DEL2018040-DE  
Regu le 18/06/2018